

CATÉGORIE A:

INSTITUTIONS/PERSONNALITÉS

PRIX SOLAIRE SUISSE 2009

Le 31 mars 2009, sur mandat du Gouvernement, le Grand Conseil neuchâtelois a révisé sa loi cantonale sur l'énergie du 18 juin 2001; elle encourage l'efficacité énergétique ainsi que les énergies renouvelables locales. La loi cantonale sur l'énergie de Neuchâtel prévoit de profiter du rayonnement solaire gratuit de 1'000 kWh/m²a pour chauffer 50% de l'eau chaude sanitaire des constructions neuves; elle vise également à introduire la société à 2000 watts d'ici à 2050 au plus tard. Les communes ont davantage de liberté, par exemple celle d'utiliser les énergies locales, afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie tiers et souvent éloignés.

CANTON ET POPULATION DE NEUCHÂTEL, 2000 NEUCHÂTEL

Avec la révision de sa loi sur l'énergie, le canton de Neuchâtel est le premier à prévoir l'introduction de la société à 2000 watts le plus rapidement possible, mais au plus tard en 2050 (art. 1). Il montre le bon exemple en conformant les édifices publics neufs et rénovés aux normes techniques les plus avancées (art. 5). Les communes gagnent en autonomie; elles peuvent assainir énergétiquement leurs bâtiments et faire installer des réseaux de chauffage - à condition que ces derniers soient économiquement et écologiquement justifiés, et qu'ils soient alimentés par des énergies renouvelables (art. 20/21).

Les constructions qui correspondent au moins à la norme Minergie, peuvent profiter d'un bonus jusqu'à 10% sur le degré maximal d'utilisation des terrains (art. 29). Les nouveaux bâtiments seront conçus de manière à ce que la couverture de la demande d'énergie thermique par des énergies non renouvelables n'excede pas 80%. Pour les nouvelles constructions, la moitié des besoins en eau chaude sanitaire doit être fournie par l'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) (art. 38a § 2). La loi révisée accorde au canton et aux communes l'autonomie et la liberté nécessaires en vue de s'affranchir de leur dépendance énergétique; celle-ci est de 82% à l'échelle nationale.

Le canton prévoit aussi un certificat énergétique des bâtiments obligatoire et des dispositions relatives au vorace chauffage électrique. Les communes peuvent introduire des exigences obligatoires quant à l'éclairage extérieur privé, l'illumination de façades, etc. Exemplaires, les normes énergétiques ouvrent au canton ainsi qu'aux citoyen-ne-s neuchâtelois-e-s la voie vers l'indépendance énergétique. À court terme, la loi doit encore passer l'étape du référendum. À long terme, il est crucial que les autres 25 cantons et 2'600 communes suisses adoptent autant que possible les normes neuchâteloises sur l'énergie, afin de préserver notre environnement.

Am 31. März 2009 ergänzte der Grosse Rat des Kantons Neuenburg auf Antrag des Regierungsrates das Energiegesetz vom 18. Juni 2001. Als erster Kanton sieht Neuenburg vor, die 2000-Watt-Gesellschaft so rasch wie möglich, spätestens bis 2050 einzuführen (Art. 1). Der Kanton geht mit gutem Beispiel voran, indem er die neuen und renovierten öffentlichen Bauten dem aktuellsten Stand der Technik anpasst (Art. 5). Die Gemeinden erhalten mehr Autonomie und die Freiheit ihre Bauten energetisch zu sanieren und Nahwärmenetze zu erstellen, sofern sie ökonomisch und ökologisch gerechtfertigt sind und die Nutzung der erneuerbaren Energien unterstützen (Art. 20/21).

Die Bauten, die wenigstens den Minergie-Standard erreichen, können von einem Ausnutzungsbonus bis 10% profitieren (Art. 29). Höchstens 80% des Gebäudeenergiebedarfs darf durch nicht-erneuerbare Energien gedeckt werden. Mehr als die Hälfte des Warmwasserbedarfs muss bei Neubauten solar (thermisch oder photovoltaisch) versorgt werden (Art. 38a Abs. 2). Das revidierte Energiegesetz gewährt dem Kanton und den Gemeinden die notwendige Autonomie und die Freiheit, um sich von der landesweiten 82% Energieabhängigkeit zu befreien.

Der Kanton sieht auch einen obligatorischen Energieausweis für die Gebäude vor und kann die stromfressenden Elektroheizungen einschränken. Die Gemeinden erhalten die Freiheit, selbst über den Strombedarf von Aussen- und Fassadenbeleuchtung usw. zu entscheiden. Die vorbildlichen Energienormen führen zur Befreiung des Kantons und allen Neuenburger Citoyens von der 82%-ausländischen Energieabhängigkeit. Das Gesetz muss kurzfristig noch ein Referendum überstehen - Langfristig ist entscheidend, dass die anderen 25 Kantone und 2'600 Schweizer Gemeinden möglichst viele der NE-Energienormen zur Schonung unserer Umwelt übernehmen.

LOI DE LIBERATION

DROIT DE VOTE DES FEMMES:

En relation avec la remise du Prix Solaire Suisse au canton de Neuchâtel, notre ministre de la justice et conseillère fédérale Dr. iur. Eveline Widmer-Schlumpf s'est référée au 1er vote des femmes en Suisse à Unterbäch/VS. Lors de la votation sur « l'intégration obligatoire des femmes dans la protection civile », le président de commune Paul Zenhäusern était d'avis en 1957 que les hommes n'étaient pas « tout puissant » et avec le conseil communal, il permit aux femmes de participer pour la 1ère fois à un vote le 3 mars 1957. Cet « acte illégal » était à l'époque contraire au droit fédéral. Le 7 février 1971, les hommes suisses votèrent avec 621'109 contre 323'882 voix pour l'introduction du droit de vote aux femmes. Neuchâtel était aussi pour.

NEUCHATEL:

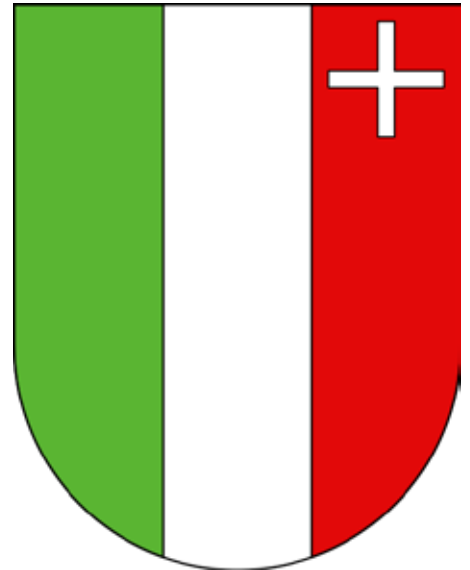
En juin 1831, les citoyens neuchâtelois de la Principauté rattachée à la Prusse firent adopter l'élection directe par le peuple de 78 de 88 députés. Le gouvernement provisoire, formé le 12 septembre 1831, fût dissout et l'occupation du Château fût abandonnée, sur pression de la diète fédérale. Avec la nouvelle Constitution fédérale du 12 septembre 1848, l'élection par le peuple a été rendue obligatoire.*

LOIS:

En France, du 20 au 26 août 1789, l'Assemblée nationale promulgua la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » avec comme article premier : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Ce n'est que 159 ans plus tard, le 10 décembre 1948 que fut promulguée la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'ONU. L'espoir existe que les normes neuchâteloises soient mises en œuvre plus rapidement, dans l'intérêt de nos ressources énergétiques et environnementales.

DEMOCRATIE:

La démocratie garantit que les représentants élus par le peuple transposent la volonté populaire comme ce fût le cas avec la loi sur l'énergie du 31 mars 2009. Le souverain neuchâtelois décide si la loi sur l'énergie entrera définitivement en vigueur ou non. Les normes importantes et les droits concernant les libertés nécessitent souvent beaucoup de temps jusqu'à ce qu'elles soient comprises et acceptées par tous. Il est important pour le jury du Prix Solaire Suisse que d'autres cantons et communes reprennent si possible beaucoup de dispositions neuchâteloises pour l'utilisation de nos énergies indigènes, afin de libérer nos 26 cantons et 2600 communes de la dépendance extrême du secteur de l'énergie à hauteur de 82% par rapport à l'étranger et ainsi de fournir une contribution contre le réchauffement climatique et la destruction de nos glaciers.



- 1: Fernand Cuche, Conseiller National 1999-2005 et Conseiller d'Etat 2005-2009, chef du département de la gestion du territoire/NE
2: Claude Nicati, Conseiller d'Etat depuis 2009, chef du département de la gestion du territoire/NE
3: Maison de Fernand Cuche à 2523 Lignièrès avec une installation de capteurs solaires thermiques
4: Jean Luc Juvet, Ingénieur dipl. EPFL, Chef du service de l'énergie du canton de Neuchâtel, 032 889 67 20, service.energie@ne.ch

*Source: Suivant les idées des pères de la Constitution des Etats Unis ("No taxation without representation" J. Mayhew, 1720-1766: Celui qui paie des impôts a le droit de vote), le canton de Neuchâtel introduisit en 1848 pour la première fois en Europe le droit de vote au niveau communal pour les étrangers, ce qui est encore attendu 2009 dans beaucoup de cantons.
Prof. Dr. Alfred Kölz, Neue Schweizerische Verfassungsgeschichte bis 1848, (Quellenbuch zur neueren Schweizerischen Verfassungsgeschichte von 1840 bis zur Gegenwart)